

Règlement du jeu-concours Audiofanzine FR **Give away Line6 Europe Mars 2010**

Article 1 : Organisateur

Le présent jeu par tirage au sort est organisé par le P.BORDAS, S.A.R.L au capital de 112 710 € inscrite au Registre du commerce RCS Nanterre sous le numéro 310 072 384 et située 28 rue d'Armenonville 92200 Neuilly sur Seine FR

Article 2 : Huissier de justice

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le présent règlement ainsi qu'un exemplaire des documents adressés au public ont été déposés le 12/03/2010 à l'étude de :

Maître Friant
Huissier de justice
40 rue des Ecoles
75005 PARIS

Article 3 : Jeu

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France ou au Benelux et inscrite en tant que membre sur www.audiofanzine.com, à l'exception des collaborateurs de l'organisateur, des personnes qui contribuent à l'organisation ou à la réalisation du jeu-concours de fin d'année et les membres de leur famille. Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale) est admise.

Article 4 : Durée et lieu du jeu

La participation au jeu est ouverte aux candidats du Lundi 15 Mars 2010 au Vendredi 09 Avril 2010 inclus.

Pour participer, il suffit de répondre à toutes les questions d'un questionnaire en ligne sur le site web audiofanzine.com.

Article 5 : Candidats

Chaque joueur communique son nom, son prénom, son adresse postale, son adresse e-mail suivant les instructions mentionnées sur le sondage qui donne droit à la participation au concours. Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables (illisibles, incomplètes ou erronées), ce dernier perdra le bénéfice de son lot qui fera alors l'objet d'un nouveau tirage au sort.

Tous les participants seront prévenus par e-mail du résultat du concours.

Article 6 : Résultat et tirage au sort

Les lots seront attribués par tirage au sort dans les 30 jours après la fin du concours. Les lots seront directement expédiés par Line6 Europe.

Les gagnants seront avertis par e-mail, individuellement à l'issue du tirage au sort. D'autre part, une liste des gagnants sera consultable sur le site web www.audiofanzine.com.

Les lots gagnés ne sont ni échangeables ni remboursables contre leur valeur en espèces. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 7 : Identification des lots en jeu

Les lots mis en jeu sont offerts par les partenaires participants au jeu-concours. Ci-dessous liste et valeur indicative TTC des lots à gagner :

1er Prix : l'ensemble suivant

- Tête Line6 Spider Valve HD100 (955,60€)
- Line6 Spider Valve 412-T - Baffle pan coupé 4x12" stéréo/mono (836€)
- Line6 FBV SBMK II - Pédalier USB de contrôle (226,04€)
- Line6 M13 Stompbox - Multi-effet Stompbox programmable (584,84€)

2eme prix : l'ensemble suivant

- Line6 Spider Valve MKII 212 (1015,40€)
- Line6 FBV SBMK II - Pédalier USB de contrôle (226,04€)

3eme prix : l'ensemble suivant

- Line6 Spider Valve MKII 112 (836€)
- Line6 FBV SBMK II - Pédalier USB de contrôle (226,04€)

Article 8 : Noms et adresses des gagnants

Les gagnants autorisent la société P.BORDAS SARL à utiliser, à titre publicitaire, leur prénom, nom et ville sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du lot gagné.

Article 9 : Modifications ou annulation du jeu

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu ou certaines de ses phases, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 10 : Responsabilité

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu proposé, notamment afin d'en modifier les modalités ou tout élément en déterminant l'issue. En cas de fraude, la société P.BORDAS pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Par ailleurs, la responsabilité de la société P.BORDAS ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal.

Article 11 : Données personnelles

Les informations recueillies par la société P.BORDAS bénéficient de la protection de la loi « Informatique et Libertés » n°78.17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004. Conformément à cette loi, chacun dispose d'un droit individuel d'accès et de rectification de ses données personnelles en écrivant directement à l'adresse suivante : 28 rue d'Armenonville 92200 Neuilly sur Seine, ou via la hotline du site www.audiofanzine.com

Article 12 : Règlement

Le règlement complet de ce jeu est disponible pendant toute la durée de validité du jeu et gratuitement sur simple demande aux adresses suivantes :

- Maître Friant – Huissier de justice – 40 rue des Ecoles – 75005 PARIS
- Ou
- Sur le site www.audiofanzine.com rubrique « concours »

Article 13 : Adhésion au règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par la société P.BORDAS